

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Serge CHOURRE**, Maire.

Présents : Herve WALLEZ, Victoire MAHIEU, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Julie CASEMAYOU, Bruno BERNOS, Hélène GUIRAL, Vincent MATHY, Sylvie VALLAT, Mathieu PEYROUTET

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :

Christine FLORAS a donné pouvoir à **Cédric HERARD**

Christophe BLANCHET a donné pouvoir à **Mathieu PEYROUTET**

Camille BAZAILLACQ a donné pouvoir à **Victoire MAHIEU**

Secrétaire de séance : Herve WALLEZ

Début de séance : 18 h 12

Objet : FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE ET COLOMBARIUM

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune doit revoir les montants de ses concessions pour les cimetières de Saint Faust qui n'ont pas été révisés depuis le 02 décembre 2005.

Il indique également que le colombarium est terminé et qu'il faut maintenant définir le tarif de ces concessions ainsi que la durée, pour rappel le prix du colombarium est de 6153.68€ TTC et qu'il faut que le prix des concessions soit au minimum équivalent à celui du coût du colombarium.

Le Maire et le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'Unanimité ;

FIXE les nouveaux tarifs de la façon présentée ci-dessous :

DURÉE DES CONCESSIONS	TARIFS DES CONCESSIONS	
	Tombe (2 places)	Caveau (4 places)
30 ans	130 €	250 €
50 ans	200 €	400 €

DURÉE DES CONCESSIONS	TARIFS DES CONCESSIONS COLOMBARIUM
30 ans	1 200€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Serge CHOURRE

